



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

EB 3943/08

4 février 2008
Original : anglais

F

Comité exécutif
266^e réunion
24 janvier 2008
Londres, Angleterre

Décisions du Comité exécutif
(266)

1. Le Comité exécutif s'est réuni le 25 janvier 2008 sous la présidence de M. David Brooks (États-Unis d'Amérique).

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et calendrier des réunions

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document EB-3939/07 Rev. 1 et a pris note du calendrier des réunions.

Point 2 : Voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2007/08

3. Le Comité a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 23 janvier 2008 et a approuvé la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2007/08 figurant dans le document EB-3934/07 Rev. 1.

Point 3 : Participation à l'Accord international de 2001 sur le Café

4. Le Secrétaire a déclaré qu'au 24 janvier 2008, l'Organisation comptait 77 Membres dont 45 pays exportateurs et 32 pays importateurs. À l'intention des pays de la CE qui n'ont pas parachevé les formalités d'adhésion à l'Accord de 2001, les procédures d'adhésion figurent dans le document ED-1800/01 Rev. 11. Conformément aux dispositions de la Résolution numéro 434, le délai fixé pour le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion a été prorogé au 30 septembre 2008.

5. S'agissant des pays non membres, le Secrétaire a déclaré que la Résolution numéro 435 portant prorogation au 30 septembre 2008 du délai fixé pour l'adhésion de Timor-Leste a été transmise au Gouvernement de Timor-Leste. À l'occasion de l'Assemblée générale de l'Organisation interafricaine du Café (OIC) qui s'est tenue au Cameroun en novembre 2007, l'OIC a rencontré des représentants du Libéria et de la Sierra Leone. Ces deux pays ont confirmé qu'ils souhaitaient adhérer à l'OIC et le Directeur exécutif a écrit à leurs représentants pour leur fournir les renseignements nécessaires. Le Libéria a ultérieurement confirmé qu'il souhaitait renouveler sa participation à l'Accord mais, eu égard au conflit en cours dans le pays depuis près de vingt ans, il a demandé que ses arriérés de contributions soient effacés. La demande du Libéria sera examinée par le Comité des finances en mai 2008. Le Directeur exécutif a ajouté que, s'agissant des pays non membres, il renouerait les contacts avec le Canada, la Chine, le Pérou et la Fédération de Russie et leur demanderait d'envisager d'adhérer au nouvel Accord. En ce qui concerne la Fédération de Russie, il a récemment pu discuter de l'Accord de 2007 avec le représentant de ce pays et organisera d'autres réunions au cours des prochaines semaines. Le Comité a pris note de ce rapport.

Point 4 : Rétrospective 2006/07

6. Le Directeur exécutif a présenté la Rétrospective de l'année caféière 2006/07. Cette huitième rétrospective publiée par l'OIC contient un aperçu des activités de l'année caféière écoulée. Elle comprend un rapport sur la situation du marché du café en 2006/07, un rapport sur les négociations de l'Accord de 2007 et des rapports sur les activités comme les projets, les statistiques et le Programme d'amélioration de la qualité du café.

7. En réponse à plusieurs questions sur ce sujet, le Directeur exécutif a confirmé que la Rétrospective était distribuée à tous les pays Membres et non membres ainsi qu'à plusieurs organisations internationales et que des exemplaires supplémentaires peuvent être fournis aux Membres sur demande. Pour des raisons d'économie, il n'est imprimé qu'un nombre limité d'exemplaires de la Rétrospective mais celle-ci est disponible sous forme de fichier électronique sur le site web de l'OIC qui reçoit quelque 30 000 visites par mois. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 5 : Situation du marché du café

8. Le Directeur exécutif a présenté le rapport mensuel sur la situation du marché (décembre 2007). Il a noté que les prix du café ont maintenu la ferme tendance haussière observée depuis quelques mois mais que la dépréciation du dollar a atténué l'impact favorable de cette tendance. La moyenne du prix indicatif composé de l'OIC a été de 118 cents EU la livre en décembre, les prix du Robusta franchissant le seuil des 100 cents EU le 11 janvier 2008 pour la première fois depuis près de 12 ans. La CONAB a publié la première estimation de la production brésilienne pour la campagne 2008/09 qui se situe entre

41,3 et 44,2 millions de sacs, dont 31,5 à 33,7 millions de sacs d'Arabicas et 9,8 à 10,5 millions de sacs de Robustas (voir le document WP-Council 163/07 Rev. 1). L'estimation préliminaire de la campagne 2008/09 faite par l'OIC s'établit entre 123 et 126 millions de sacs par rapport à 116 millions de sacs en 2007/08. En ce qui concerne la consommation, si le taux annuel de croissance de 1,5% à 2% se maintient, la consommation mondiale passera de 123 millions de sacs en 2007 à plus de 125 millions de sacs en 2008. Il a noté que la consommation intérieure annuelle du Brésil était actuellement de plus de 17 millions de sacs et qu'elle continuait d'augmenter régulièrement.

9. Les exportations se sont établies à 95,8 millions de sacs entre décembre 2006 et novembre 2007 par rapport à 90,9 millions de sacs pendant la période correspondante de 2005/06. Le volume des stocks d'ouverture des pays exportateurs en 2007/08 était d'environ 25 millions de sacs par rapport à 29 millions de sacs au début de la campagne 2006/07. Les stocks de café vert des pays importateurs sont estimés aux environs de 22,6 millions de sacs. Le rapport analyse les fluctuations du dollar dans certains pays exportateurs qui ont partiellement annulé la reprise des prix. Au Brésil par exemple, alors que la valeur des exportations du café vert a augmenté de 132% entre 2003 et 2007, leur valeur en monnaie nationale n'a augmenté que de 49,4% en raison de la dépréciation du dollar. Toutefois, d'autres pays, comme l'Éthiopie, le Honduras, l'Indonésie, le Mexique et le Viet Nam, ont procédé à des dévaluations de leur monnaie qui ont été bénéfiques pour leurs exportations. Cette question sera examinée dans les études futures avec l'impact de l'augmentation du prix des engrais et de la main-d'œuvre. L'OIC a continué de suivre les exportations à destination des pays exportateurs qui sont actuellement estimées entre 3,5 et 4 millions de sacs par an ; toutefois, des données supplémentaires en provenance des Membres producteurs sont nécessaires pour donner un meilleur aperçu de la situation. En conclusion, les prix du café devraient évoluer selon la tendance récente qui a vu le prix indicatif composé passer à 120 cents EU, avec des fluctuations dues à l'essor du secteur des produits de base.

10. Au cours des débats sur ce point, la nécessité d'obtenir des informations supplémentaires sur les exportations à destination des pays exportateurs, y compris les réexportations à partir des pays importateurs, a été évoquée. Les Membres ont été invités à fournir des données qui permettront d'analyser les tendances. L'orientation à la hausse de la consommation et l'amélioration de la qualité ont été notées. Plusieurs Membres ont évoqué la nécessité d'analyser la situation économique et l'impact d'une éventuelle récession dans les principaux pays consommateurs de café. Un Membre a noté que le développement du segment supérieur du marché (cafés de spécialité et de qualité) pourrait être affecté par une récession. Le Directeur exécutif a noté que l'OIC n'était pas en mesure de prévoir l'impact des perspectives économiques générales sur le marché du café mais qu'elle pouvait analyser des questions précises comme l'impact de l'augmentation du prix du pétrole sur le secteur du

café. S'agissant des données provenant d'autres organisations, il a confirmé que l'OIC avait accès aux données et aux analyses économiques d'organisations comme la Banque mondiale, la FAO, etc. et pouvait s'en servir.

11. Les Membres ont pris note du rapport sur le marché du café (décembre 2007) et du document WP-Council 163/07 Rev. 1, et ont remercié le Directeur exécutif pour son analyse de la situation du marché.

Point 6 : Projets de mise en valeur du café

Point 6.1 : Projets en cours d'examen par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB)

12. Le Chef des opérations a présenté le rapport de situation sur les projets figurant dans le document EB-3942/08 Rev. 1. Il a informé les Membres qu'en octobre 2007 le Comité exécutif du FCPB avait approuvé le projet intitulé "Accroissement de la résistance du café à la rouille des feuilles et autres maladies en Inde, au Kenya, en Ouganda, au Rwanda et au Zimbabwe", d'un coût total de 4 014 313 dollars EU, qui sera lancé au début de 2008. Il a également approuvé le projet intitulé "Accès au financement pour la mise en valeur de cultures de diversification dans les régions de caféiculture au Burundi et en Côte d'Ivoire", d'un coût total de 3 006 570 dollars EU. L'accord de projet devait être signé pendant la session du Conseil, le 25 janvier 2008. Le projet sera mis en œuvre par le Fonds de garantie des coopératives Café-Cacao (FGCCC) en Côte d'Ivoire et par l'Office du café (OCIBU) au Burundi ; il sera lancé au début de 2008.

13. Le Comité consultatif du FCPB examinera la proposition intitulée "Relance de la productivité, de la qualité et du commerce du café africain" en janvier 2008 et le Directeur exécutif fera rapport aux Membres à la prochaine réunion. Le Comité consultatif du FCPB examinera deux autres projets de l'OIC : "Programme de compétitivité des entreprises du café" et "Renforcement des capacités en matière de certification et de vérification du café en Afrique orientale" en juillet 2008. S'agissant du premier projet, le Comité d'évaluation des projets (CEP) du FCPB a recommandé en octobre 2007 de le reformuler et d'y inclure la Jamaïque et s'est déclaré prêt à financer les coûts d'un consultant pour ce faire. En ce qui concerne le deuxième projet, le CEP a formulé quelques observations techniques auxquelles l'Association des cafés fins de l'Afrique orientale (EAFCA) a répondu. En ce qui concerne le projet intitulé "Rénovation de la collection internationale de caféiers du CATIE" qui a été approuvé par le Conseil en septembre 2007, l'OIC discutera de la possibilité de l'intégrer à la proposition intitulée "Renforcement de l'emploi du matériel génétique du café – une perspective africaine" avec la FAO au début de 2008.

14. Le Chef des opérations a déclaré que des rapports de situation sur les projets en cours seraient distribués au Conseil en mai 2008, avec les rapports finaux des projets récemment

menés à bien. Il a noté que le projet intitulé “Accroissement de la valeur ajoutée à travers l’exploitation du potentiel du café Robusta gourmet” a été lancé au Gabon en novembre 2007. En ce qui concerne le projet intitulé “Développement du potentiel de production du café gourmet dans les pays centraméricains”, le Costa Rica a fait savoir à l’OIC qu’il n’était plus en mesure d’y participer.

15. Le Comité a pris note de ces renseignements ainsi que du rapport de situation sur les projets figurant dans le document EB-3942/08 Rev. 1. En réponse à une question sur les procédures d’information du Conseil au sujet des projets devant être reformulés en fonction des observations du FCPB, le Directeur exécutif a déclaré que l’OIC tenait ses Membres informés de cette question mais qu’il n’était pas nécessaire de soumettre de nouveau les projets au Conseil pour approbation.

16. La Chargée des projets a résumé les procédures d’examen des projets. Après avoir été examinés par le Comité virtuel de présélection (CVP), ils sont soumis au Comité puis au Conseil pour approbation. Lorsque le Conseil approuve des propositions non conformes aux priorités du FCPB, l’OIC doit rechercher d’autres sources de financement. La politique du FCPB s’oriente progressivement vers un financement à hauteur de 50% du coût d’un projet. Le Fonds considère que les pays participants doivent apporter au moins 10% des coûts, le reste étant fourni par d’autres institutions ou par un financement de contrepartie. La contribution des pays participants a pour objet de favoriser l’appropriation du projet et d’en faciliter la transposition dans leurs pays lorsque les projets pilotes sont terminés. Le FCPB a récemment informé l’OIC que l’élément prêt des projets devait être encouragé dans le cadre de la structure financière des nouvelles propositions de projets et qu’il avait introduit, dans le cadre de cette politique, une modalité de troisième prêt qu’il souhaitait voir utiliser dans les projets futurs. La politique révisée en matière de prêts est disponible sur demande auprès du Secrétariat.

17. Le Directeur exécutif a noté qu’il était nécessaire de mobiliser d’autres sources de financement des projets afin réduire la dépendance de l’OIC à l’égard du FCPB dont les ressources sont limitées. Le financement par des institutions comme les banques régionales de développement est une option qu’il convient d’étudier. L’OIC a eu des discussions préliminaires avec la Banque interaméricaine de développement et prendra contact avec d’autres organisations comme la Banque africaine de développement, l’OPEP et des institutions bilatérales afin de mobiliser des fonds pour des projets de mise en valeur du café.

18. Au cours des débats sur ce point, des inquiétudes ont été exprimées au sujet de l’impact des nouvelles conditions de financement, particulièrement sur les pays africains, et l’OIC a été invitée à encourager les banques régionales et locales à travailler sur les projets de concert avec les pays africains. Le Comité a noté que la CE souhaitait apporter son aide lorsque cela était possible, par exemple en finançant des projets par l’intermédiaire du FCPB.

En ce qui concerne la gestion des risques de prix, plusieurs pays travaillant avec la Banque mondiale, il a été suggéré qu'un contact direct avec la Banque serait le meilleur moyen de faciliter les contributions.

Parasites et maladies

19. Le Chef des opérations a déclaré qu'en août 2007, faisant écho aux préoccupations soulevées par les Membres pendant les sessions du Conseil au sujet de la prolifération des parasites et des maladies du caféier, le Directeur exécutif a diffusé le document ED-2020/07 dans lequel il invitait les Membres à remplir et à renvoyer un questionnaire sur certains parasites et maladies du caféier : la dégénérescence du système vasculaire – trachéomycose, le scolyte du fruit du caféier, le scolyte des rameaux du caféier et la rouille des feuilles du caféier. À ce jour, 14 réponses ont été reçues (Cameroun, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Ghana, Jamaïque, Malawi, Mexique, Panama, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Tanzanie et Zambie) et des réponses supplémentaires sont nécessaires pour pouvoir disposer d'une image complète de la situation actuelle. Les Membres qui ne l'ont pas encore fait ont été invités à remplir le questionnaire et à le renvoyer à l'OIC avant le **15 mars 2008 au plus tard**, de façon à former une image complète de la situation actuelle. Un rapport sera présenté au Comité à sa prochaine réunion en mai 2008.

Point 6.2 : Projets en cours d'examen par l'OIC

20. Le Chef des opérations a déclaré que les propositions de projets nouvelles ou révisées devront être soumises à l'OIC avant le 22 février 2008 au plus tard pour être examinées par le Comité virtuel de présélection (CVP) puis par le Comité exécutif de l'OIC en mai 2008.

21. Le Comité a noté que, certains membres du CVP estimant que le projet intitulé "Services internationaux de recherche-développement pour une lutte génétique durable contre deux maladies dévastatrices du café Arabica" pouvait être soumis à la CE, l'OIC a demandé à la CE de fournir des informations sur les procédures de soumission de propositions pertinentes relatives à la recherche sur le café et a demandé au représentant de la CE quelle était la personne à contacter. Le représentant de la CE a suggéré de prendre contact avec ses collègues de la DG8 qui s'occupe de l'aide au pays en développement. Il a noté qu'il serait peut-être possible de mobiliser des ressources par l'intermédiaire du Comité permanent qui devait se réunir au début février, dans le cadre du Plan d'action de l'UE sur les produits de base, bien que normalement les pays producteurs doivent inscrire les projets pertinents dans leur cadre.

Point 7 : Séminaire sur les indications géographiques

22. Le Chef des opérations a présenté le document WP-Board 1043/08 dans lequel figure un projet de cadre de référence d'un séminaire sur les indications géographiques qui devrait

avoir lieu pendant la semaine du 19 au 23 mai 2008. La proposition de séminaire a été approuvée par le Conseil dans le cadre du programme des activités de l'OIC pour 2007/08 (document EB-3929 Rev. 1), avec un budget de 6 000 livres sterling. Il a invité les Membres à proposer des noms d'intervenants ainsi que le nom d'un président de cette manifestation qui pourrait se tenir soit le mardi 20 soit le jeudi 22 mai dans l'après-midi.

23. Au cours des débats sur ce point, il a été souligné que ce séminaire devait avoir un but uniquement informatif. Le séminaire devrait aborder les questions en toute objectivité et le choix des intervenants devrait être représentatif de la chaîne du café. Il a été suggéré que le Secrétariat prenne contact avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui s'occupe d'un projet similaire au Cameroun et qui pourrait fournir des informations utiles pour le séminaire. Plusieurs représentants ont fait part de leur souhait de partager leur expérience et de proposer des intervenants de leurs pays, notamment la Colombie, l'Indonésie et la Suisse. Le Directeur exécutif a noté que tous les Membres étaient invités à proposer des intervenants ; toutefois, eu égard aux restrictions de temps et de budget, il est probable que seuls quatre ou cinq intervenants pourront s'exprimer.

24. Plusieurs modifications du projet de cadre de référence ont été proposées et une version révisée du document a été diffusée sous la référence WP-Board 1043/08 Rev. 2. Le Comité a pris note de ce document et a approuvé le cadre de référence qui y figure. Le Comité a noté que les Membres devront envoyer au Directeur exécutif des propositions de noms d'intervenants immédiatement après la réunion pour que le Secrétariat puisse prendre les contacts nécessaires en temps opportun.

**Point 8 : Mise en œuvre du
Programme d'amélioration de la qualité du café**

Programme d'amélioration de la qualité du café

25. Le Chef des opérations a présenté le document EB-3941/08 dans lequel figure un rapport sur le Programme d'amélioration de la qualité du café. Vingt-huit pays appliquent la Résolution numéro 420. Pendant la période considérée dans le rapport (année caféière 2006/07), les 28 Membres exportateurs qui appliquent la Résolution ont exporté 61 millions de sacs de café vert, dont plus de 92% (56 millions de sacs) étaient conformes aux normes optimales de la Résolution. Le volume de café classé par la LIFFE comme inférieur aux normes optimales de la Résolution numéro 420 entre octobre 2006 et septembre 2007 s'est élevé à 1,27 million de sacs, en baisse de 14% et de 32% par rapport aux années caféières 2005/06 et 2004/05 respectivement. Près de 92% du café classé par l'ICE ont été acceptés entre octobre 2006 et septembre 2007. Comme indiqué dans le rapport, le Gouvernement vietnamien introduira progressivement de nouvelles mesures de contrôle de la qualité des exportations de café qui devraient être pleinement appliquées en 2010.

26. Au cours des débats sur ce point, on a fait valoir que la qualité était un élément clé et que les progrès de la mise en œuvre du Programme étaient lents. Seize pays ne participent pas encore au Programme et il serait utile d'avoir plus d'information sur les raisons qui les incitent à ne pas y participer. Il serait également utile d'inclure dans les rapports futurs un tableau contenant des informations sur les résultats individuels des pays.

27. Le Directeur exécutif a noté que l'application du Programme n'était pas obligatoire. Bien que 28 pays seulement appliquent la Résolution numéro 420, ils représentent 68% des exportations mondiales. Ce chiffre passera à près de 90% lorsque le Viet Nam participera au Programme. Il a souligné la corrélation qui existe entre meilleure qualité et prix plus élevés. Le Comité a pris note de ces renseignements et du rapport de situation sur le Programme figurant dans le document EB-3941/08.

Harmonisation de la Résolution numéro 420 avec la table ISO des défauts du café vert

28. Le Chef des opérations a déclaré que la *London International Financial Futures Exchange* (LIFFE) avait introduit des contrats à terme et d'option de Robusta révisés à compter du 14 janvier 2008. Les premières échéances ouvertes à la négociation seront le Novembre 2008 et le Janvier 2009, et seront négociables en parallèle au contrat à terme sur le café Robusta déjà existant. Le contrat révisé incorpore un certain nombre de modifications, notamment un renforcement du processus de classification (pesage des défauts et des matières étrangères et inclusion d'un examen olfactif). En ce qui concerne le pesage des défauts et des matières étrangères, la LIFFE a retenu une méthode dans laquelle certains défauts et matières étrangères sont extraits d'un échantillon et pesés. Les critères d'évaluation des défauts et des matières étrangères s'appuient sur les définitions figurant dans le document ISO 10470 (table des défauts du café vert) et sur leur application dans ISO 4149 (Café vert : examen olfactif et visuel des matières étrangères et des défauts). La LIFFE a également inclus un examen olfactif dans le processus de classification, sur la base d'ISO 4149, et un criblage révisé dans le cadre de la classification du Robusta. Les spécifications du contrat révisé sont disponibles sur le site web de la LIFFE (www.nyseuronext.com/liffe). Enfin, il a déclaré que le représentant de la LIFFE avait accueilli avec satisfaction la contribution de l'OIC qui a fourni des informations sur les nouvelles normes et les différentes méthodes de calcul des défauts qui ont joué un rôle dans la prise de décision. En ce qui concerne l'ICE, les contacts entre les représentants de l'ICE et de l'OIC se poursuivent. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 9 : Promotion

29. Le consultant a présenté le document WP-Board 1044/08 dans lequel figure un rapport de situation sur le développement du réseau OIC de promotion de la consommation de café et a fait une présentation Powerpoint dont le texte a été distribué à la réunion. Il a noté que l'analyse et la planification stratégique ont été effectuées et que le réseau serait lancé ce

mois-ci. Après une courte période initiale où la participation se ferait uniquement sur invitation, le réseau sera ouvert à tous les participants à partir du 15 février 2008 et les Membres intéressés sont invités à visiter le site web pour obtenir plus d'information (www.coffeepromotionnetwork.com). *P&A International Marketing* assurera la médiation du réseau pendant les six ou dix premiers mois, sans frais pour l'OIC, ensuite de quoi d'autres médiateurs seront sélectionnés. Le projet facilitera l'interaction avec les jeunes et permettra d'identifier les tendances au sein du secteur caféier. Il espère que tous les Membres participeront au réseau et encourageront les entreprises du café de leurs pays à y participer. Les Membres qui ne souhaitent pas accéder directement au réseau peuvent prendre contact avec lui ; il se chargera de transmettre leurs suggestions aux coordinateurs du réseau. Le Comité a pris note de ces renseignements.

30. En réponse à plusieurs questions, le consultant a confirmé que les médiateurs seraient chargés de surveiller l'apparition d'articles de discussion anticoncurrentiels. Les participants devront être acceptés par le réseau avant de pouvoir faire une contribution et le médiateur vérifiera tous les articles de discussion avant de les mettre sur le réseau. S'agissant des jalons, ceux-ci seront déterminés par le nombre de participants après un certain temps (voir le document WP-SGP 17/07 Add. 1). On a fait valoir que ce projet était autofinancé et que s'il ne générait pas un certain niveau d'activité, les Membres réexamineraient la situation. En réponse à une suggestion de changer le nom du site web pour adopter un nom plus court faisant référence au café, le consultant a déclaré qu'il étudierait cette question.

31 Le Directeur exécutif a déclaré que le réseau était un cadre de discussions des questions ayant trait au café et offrait la possibilité de lancer des projets. Il s'agit d'une initiative nouvelle qui ouvre des possibilités en matière de contacts avec l'industrie comme les bars à café. Il a remercié *P&A International Marketing* pour ses activités de développement du projet.

32. Le Directeur exécutif a déclaré qu'il avait eu des discussions avec les autorités vietnamiennes qui ont fait part de leur souhait de développer la consommation intérieure et seraient intéressées par une participation au projet sur la consommation intérieure. Le FCPB ayant confirmé qu'il ne pouvait pas financer le projet, les autorités vietnamiennes du café mettront en place un programme de promotion de la consommation intérieure. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 10 : Questions phytosanitaires

33. Le Chef des opérations a déclaré que la deuxième session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCCF) devait se tenir du 31 mars au 4 avril 2008 aux Pays-Bas. Ce comité examinera un document de travail révisé sur l'ochratoxine A (OTA) dans le café qui recommande que le CCCF entame l'élaboration d'un code de pratique du Codex sur la prévention et la réduction de l'OTA dans le café. Ce document recommande également

d'élaborer ce code à partir des Directives de la FAO pour la prévention de la formation de moisissures dans le café et d'étudier s'il est nécessaire de fixer une teneur maximale en OTA dans le café une fois que le code de pratique aura été élaboré. L'OIC a le statut d'observateur auprès du Codex et a été invitée à se joindre à ce groupe de travail pour fournir des données techniques sur les questions pertinentes. En ce qui concerne la CE, la publication d'un document sur l'OTA, prévue à la fin de 2007, a été retardée. Le Chef des opérations croit savoir que les teneurs maximales de 5 ppb et 10 ppb en vigueur pour le café torréfié et le café soluble respectivement seraient inchangées et qu'aucune teneur maximale ne serait fixée pour le café vert, mais que ces limites seraient examinées périodiquement.

34. En ce qui concerne l'acrylamide, le Chef des opérations a déclaré que le Comité du Codex examinerait également un projet de code de pratique sur la réduction de l'acrylamide dans les aliments. Un groupe de travail électronique présidé par les États-Unis et le Royaume-Uni est occupé à préparer ce document. Comme pour l'OTA, l'OIC a été invitée à se joindre à ce groupe de travail pour fournir des données techniques sur les questions pertinentes.

35. En ce qui concerne les pesticides, il a déclaré que la CE a consolidé et harmonisé les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale. Le Règlement de la Commission de la CE 396/2005, portant amendement de la Directive du Conseil 91/414/EEC, a été publié au journal officiel de l'Union européenne le 16 mars 2005. La législation s'appliquera à plusieurs produits de base, dont le café, et des LMR seront fixées. Les travaux de l'UE sur les LMR de pesticides devraient être terminés mi-2008 et il tiendra les Membres informés de l'évolution de la situation. Comme il a déjà été indiqué, les études ont révélé de très faibles teneurs en pesticides dans le café ; les risques semblent provenir soit des matières étrangères dans le café de faible qualité soit des produits chimiques employés dans d'autres maillons de la chaîne comme le transport et l'entreposage.

36. Le Comité a pris note de ces renseignements.

Point 11 : Coopération avec d'autres organisations

37. Le Directeur exécutif a déclaré qu'en dehors du cadre de la coopération avec le Codex Alimentarius évoquée au titre du point 10, il a assisté à la cérémonie d'ouverture de la 47^e Assemblée générale de l'Organisation interafricaine du café (OIAF) qui s'est tenue en parallèle avec le 1^{er} Forum de promotion des cafés africains du 19 au 23 novembre 2007 à Yaoundé (Cameroun). Une mission sera dépêchée auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) au début 2008 pour aborder plusieurs questions dont une coopération technique sur des projets dans le contexte du protocole de coopération existant entre les deux organisations. L'OIC sera également représentée à la conférence de l'EAFCA à Kampala en février 2008. Il a noté qu'en mai 2007 l'Organisation

a participé à l'Initiative mondiale sur les produits de base dans le cadre des préparatifs de CNUCED XII qui se tiendra au Ghana en avril 2008. Cette conférence comprendra une importante table ronde sur l'évolution des produits de base au 21^e siècle. Enfin, le Directeur exécutif a déclaré que l'OIC informera les organisations internationales pertinentes des principales caractéristiques de l'Accord de 2007 et de ses plans de mise en œuvre de l'Accord.

Point 12 : Questions financières et administratives

Point 12.1 : État des finances

38. Le Chef du Service financier et administratif a présenté le document WP-Board 1045/08 dans lequel figure un rapport sur l'état des finances. Le Comité a pris note de ce rapport et a noté qu'il était nécessaire que tous les Membres s'acquittent de leur cotisation avant le 31 mars 2008.

Point 12.2 : Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2006/07 et rapport du vérificateur

39. La règle 62 du Règlement de l'Organisation dispose que le Directeur exécutif soumet les comptes administratifs de l'Organisation et le rapport du vérificateur au Conseil par l'intermédiaire du Comité exécutif, conformément aux dispositions de l'Article 27 de l'Accord. Le Chef du Service financier et administratif a présenté le document EB-3940/07 Rev. 1 dans lequel figurent les comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2006/07 et le rapport du vérificateur. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de suivre la pratique habituelle et de le transmettre au Comité des finances aux fins d'examen détaillé. Le Comité des finances fera rapport et soumettra sa recommandation à la prochaine session du Conseil en mai 2008.

Point 12.3 : Paiement des arriérés

40. Le Chef du Service financier et administratif a déclaré que l'Ouganda s'acquittait régulièrement du paiement mensuel de sa cotisation pour l'exercice en cours, conformément à la Résolution numéro 429. En ce qui concerne les versements trimestriels relatifs aux arriérés, tous les paiements ont été effectués jusqu'en septembre 2007 mais trois versements connexes plus récents n'ont pas été effectués. S'agissant de la République démocratique du Congo, il a déclaré qu'aucun versement n'avait été fait en 2006/07 mais que deux acomptes ont été reçus le mois dernier. Le représentant de ce pays l'a informé que son gouvernement continuerait à effectuer des versements mensuels de 1 000 à 3 000 euros pendant le reste de l'année caféière, bien que ces versements ne correspondent pas à ce qui est prévu dans l'échéancier de la Résolution numéro 430.

41. En ce qui concerne le Nicaragua, le Directeur exécutif a déclaré que ce pays avait soumis en septembre 2007 une proposition de rééchelonnement de ses arriérés sur trois ans (document WP-Board 1041/07). Toutefois, le versement initial proposé pour la période 2002 – 2007 n'a pas été reçu. En ce qui concerne le Malawi, il a reçu une demande tendant à réduire le nombre de voix de ce pays et il a informé le représentant de ce pays que l'Accord ne prévoyait pas cette possibilité. Il a remercié les représentants de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo pour les efforts que leurs pays font pour respecter les dispositions des Résolutions numéros 429 et 430 respectivement mais il a noté que le Conseil avait déjà pris une disposition exceptionnelle en rétablissant leurs droits de vote et que les pays devaient s'en tenir aux échéanciers fixés. Le Comité a pris note de ces renseignements. Il a noté que le paiement des arriérés était crucial pour l'Organisation et il a demandé à tous les Membres de s'acquitter de leur cotisation et de régler leurs arriérés éventuels conformément au calendrier fixé.

Point 12.4 : Autres questions financières et administratives

42. Le Chef du Service financier et administratif a présenté le document WP-Board 1042/07 dans lequel figurent des propositions de révision du barème des traitements et de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des Services généraux. Les provisions pour cette proposition s'élèvent à £21 500 et sont disponibles dans le budget administratif de l'exercice 2007/08 (Point 1 – Personnel, document EB-3937/07) approuvé par le Conseil en septembre 2007. Il a également présenté le document WP-Board 1046/08 dans lequel figure une proposition de révision du barème des traitements pour le personnel des Services organiques et des fonctionnaires hors classe, appliquée par l'OMI sur la base des recommandations de la Commission de la fonction publique internationale. Selon le principe "ni gain, ni perte", cette révision n'entraînerait aucune augmentation de la rémunération effectivement perçue ni aucun frais supplémentaire pour l'Organisation.

43. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé d'approuver les propositions de révision du barème des traitements et de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des Services généraux et les propositions de révision du barème des traitements pour le personnel des Services organiques et des fonctionnaires hors classe qui figurent respectivement dans les documents WP-Board 1042/07 et WP-Board 1046/08.

Point 13 : Autres questions

Dépositaire de l'Accord de 2007

44. Le Directeur exécutif a présenté le document WP-Council 161/07 Rev. 1 dans lequel figure un projet révisé de résolution portant désignation de l'OIC comme dépositaire de l'Accord de 2007. Les Membres ont été invités à examiner ce document qui sera discuté au

sein du Conseil lors de sa session extraordinaire du 25 janvier 2008. Au cours des discussions préliminaires sur ce point, il a été suggéré d'inclure au paragraphe f) une mention relative à la date d'entrée en vigueur de l'Accord et de mentionner dans la résolution que les renseignements dépositaires sont disponibles sur le site web. Le Directeur exécutif a noté que, comme il est indiqué dans le document WP-Council 162/08, une section du site web a déjà été créée sur les informations dépositaires et l'Accord de 2007.

Point 14 : Prochaines réunions

45. Le Comité a noté que sa prochaine réunion aurait lieu au siège de l'Organisation à Londres pendant la session du Conseil qui se tiendra du 19 au 23 mai 2008.